

Si, en 2003, vous aviez une carte d'assurance maladie et que vous aviez la possibilité d'adhérer à une assurance collective qui couvre le coût des médicaments, vous aviez l'obligation d'être couvert par cette assurance. Si vous n'aviez pas cette possibilité, vous aviez l'obligation d'être couvert par le régime d'assurance médicaments du Québec.

Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2003 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro identifiant votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, vous devez remplir cette annexe.

- 14 Vous étiez couvert **pendant toute l'année** par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447).
- 16 Vous étiez couvert **pendant toute l'année** par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré.
- 18 Vous avez reçu **pendant toute l'année** de l'aide financière de dernier recours.
- 20 Votre conjoint fournit les renseignements demandés vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation.
- 22 Vous étiez pendant toute l'année âgé de moins de 18 ans et n'étiez pas marié.
- 24 Vous étiez un Indien inscrit au registre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou un Inuit reconnu par ce ministère.
- 26 Vous étiez pendant toute l'année bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.
- 30 Vous avez séjourné pendant toute l'année à l'extérieur du Québec.
- 32 Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2003 et le montant de la ligne 275 de votre déclaration n'excède pas 12 040 \$.
- 34 Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2003 et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint n'excède pas 19 510 \$.

Remplissez les parties A, B et C si vous n'étiez pas dans l'une des situations mentionnées ci-dessus.

A. Revenu servant au calcul de la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	36		
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2003	+	37	
Additionnez les montants des lignes 36 et 37.	=	40	
Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2003, inscrivez 19 510 \$; sinon, inscrivez 12 040 \$.	41		
Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2003 et que le montant de la ligne 27 de l'annexe A de votre déclaration et de celle de votre conjoint vaut pour un seul enfant, inscrivez 2 710 \$. Si ce montant vaut pour plus d'un enfant, inscrivez 5 210 \$.	+	42	
Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2003 et que le montant de la ligne 27 de l'annexe A vaut pour un seul enfant, inscrivez 7 470 \$. Si ce montant vaut pour plus d'un enfant, inscrivez 10 180 \$.	+	44	
Montant de la ligne 41 additionné, s'il y a lieu, à celui de la ligne 42 ou 44	=	46	
Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.	-	46	
Revenu servant au calcul de la cotisation	=	48	

B. Questionnaire servant à calculer le nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1- **VOUS** – En 2003, étiez-vous dans une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si **oui**, cochez la case appropriée et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

- Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.
- Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Vous receviez de l'aide financière de dernier recours.
- Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.
- Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et à ce moment vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.
- Vous étiez un Indien inscrit au registre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou un Inuit reconnu par ce ministère.
- Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.
- Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.
- Vous aviez une déficience grave et prolongée survenue **avant vos 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.
- Vous étiez dans une des situations mentionnées dans le guide au paragraphe « Autres situations », à la ligne 447.

		Oui	Si oui, cochez les mois visés.	
50	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Janvier
51	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Février
52	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Mars
53	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Avril
54	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Mai
55	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Juin
56	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Juillet
57	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Août
58	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Septembre
59	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Octobre
			<input type="checkbox"/>	Novembre
			<input type="checkbox"/>	Décembre
Ajoutez les nombres des lignes 60 et 61.			62	

Nombre de mois cochés de janvier à juin + Nombre de mois cochés de juillet à décembre =

Remplissez la section 2 (ci-après) pour votre conjoint si vous choisissez de payer sa cotisation.

2- VOTRE CONJOINT – En 2003, votre conjoint au 31 décembre était-il dans une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si **oui**, cochez la case appropriée et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

- Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrirait le coût des médicaments.
- Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Il recevait de l'aide financière de dernier recours.
- Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.
- Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et à ce moment n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.
- Il était un Indien inscrit au registre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou un Inuit reconnu par ce ministère.
- Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.
- Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.
- Il avait une déficience grave et prolongée survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.
- Il était dans une des situations mentionnées dans le guide au paragraphe « Autres situations », à la ligne 447.

	Oui
64	<input type="checkbox"/>
65	<input type="checkbox"/>
66	<input type="checkbox"/>
67	<input type="checkbox"/>
68	<input type="checkbox"/>
69	<input type="checkbox"/>
70	<input type="checkbox"/>
71	<input type="checkbox"/>
72	<input type="checkbox"/>
73	<input type="checkbox"/>

Si oui, cochez les mois visés.	
<input type="checkbox"/>	Janvier
<input type="checkbox"/>	Février
<input type="checkbox"/>	Mars
<input type="checkbox"/>	Avril
<input type="checkbox"/>	Mai
<input type="checkbox"/>	Juin
<input type="checkbox"/>	Juillet
<input type="checkbox"/>	Août
<input type="checkbox"/>	Septembre
<input type="checkbox"/>	Octobre
<input type="checkbox"/>	Novembre
<input type="checkbox"/>	Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin + Nombre de mois cochés de juillet à décembre = Additionnez les nombres des lignes 74 et 75.

C. Calcul de la cotisation

Si le revenu servant au calcul de la cotisation inscrit à la ligne 48

- **n'excède pas 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation ;
- **est supérieur à 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation.

Particulier **sans** conjoint au 31 décembre

Particulier **avec** conjoint au 31 décembre

	A				B				A				B					
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.	77				77				77				77					
–	78	0 000	00		78	5 000	00		78	0 000	00		78	5 000	00			
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79				79				=	79				79			
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	x	80	4,58 %			80	6,88 %			x	80	2,29 %			80	3,44 %		
	=	81				81				=	81				81			
Additionnez les montants des lignes 81 et 82 (maximum : 460 \$).	+	82	000	00		82	229	00		+	82	000	00		82	114	50	
	=	83				83				=	83				83			

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

Montant de la ligne 84 x Nombre de mois inscrit à la ligne 62 ÷ 12 ▶

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 =

84	<input type="text"/>
85	<input type="text"/>
86	<input type="text"/>

Nombre de mois inscrit à la ligne 60 x 35,17 \$

Nombre de mois inscrit à la ligne 61 x 38,33 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 =

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 86 et 89.

87	441 00
88	<input type="text"/>
89	<input type="text"/>
90	<input type="text"/>

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

Montant de la ligne 91 x Nombre de mois inscrit à la ligne 76 ÷ 12 ▶

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 =

91	<input type="text"/>
92	<input type="text"/>
93	<input type="text"/>

Nombre de mois inscrit à la ligne 74 x 35,17 \$

Nombre de mois inscrit à la ligne 75 x 38,33 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 =

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 93 et 96.

94	441 00
95	<input type="text"/>
96	<input type="text"/>

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec =

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.